



COVID-19



REPRISE D'ACTIVITÉ À LA TRACTION

Paris, le 11 mai 2020

EN QUELQUES MOTS...

À la suite des annonces du Président de la République sur la reprise d'activité des entreprises prévue pour le 11 mai, les agents de la Traction seront sollicités en nombre pour la reprise du trafic .

effective que s'il recueille l'adhésion pleine et entière de tous les salariés sur le sujet.

Un exercice difficile commence, dans lequel il faudra que l'Entreprise adapte régulièrement la charge et les ressources.

La priorité devra être donnée à la protection des salariés ...

❖ Port du masque chirurgical

Nous demandons la généralisation du port du masque chirurgical pour tous les agents. Jusqu'alors, il n'était réservé qu'aux agents de conduite en « Équipement à Agent Seul » (EAS).

LE SUJET

L'UNSA-Ferroviaire a répondu lors de la table ronde métier du 4 mai à la Directrice de la Traction, qu'outre le fait que la date du 11 mai 2020 nous semble ambitieuse et prématurée, la réussite de ce plan de reprise de l'activité ne pourra être

Le port du masque devient obligatoire pour tous les voyageurs. Il n'est pas normal que les personnels n'en soient pas systématiquement dotés.

Nous demandons la dotation de 2 masques par agent et par journée de travail (port limité à 4h). Depuis, la note complémentaire à la table ronde du 4 mai valide la revendication de l'UNSA-Ferroviaire. Désormais, chaque conducteur ou conductrice recevra 2 masques quotidiennement. Le port du masque ne sera pas imposé lorsque l'agent sera seul en cabine.

L'UNSA-Ferroviaire rappelle que le port du masque ne dispense pas du respect des gestes barrière et des distanciations entre agents.

❖ Le gel hydroalcoolique et les lingettes virucides

La distribution de gel hydroalcoolique fait partie du kit indispensable remis aux agents. Il est encore plus justifié pour les personnels de conduite qui ne disposent pas de points d'eau à proximité.

Nous demandons une cartographie régionale des points de ravitaillement en masques, gel hydro, lingettes, etc., pour que l'agent puisse en permanence se réapprovisionner.

L'approvisionnement suffisant des points d'eau en savon est obligatoire.

La Direction accepte la proposition de **l'UNSA-Ferroviaire** concernant la mise en place d'une cartographie reprenant les lieux d'approvisionnement et les sanitaires.

❖ Distanciation sociale

La Task force, dans une note en date du 9 avril, précise :

« *ATTENTION : LE PORT D'UN MASQUE CHIRURGICAL NE SE SUBSTITUE PAS AU RESPECT DES GESTES BARRIÈRES* ».

Nous rappelons que le masque type "chirurgical" n'est qu'un masque **antiprojections**.

❖ Proximité en cabine

Qu'il s'agisse d'un accompagnement CTT, d'une formation d'élève, d'une étude de ligne ou d'une tournée d'inspection RÉSEAU, etc., les dimensions des cabines de conduites ne permettent pas le respect de la distanciation entre agents. Pour autant, ces missions sont nécessaires pour assurer la continuité du service public. En conséquence, **l'UNSA-Ferroviaire** a demandé de limiter la présence de deux agents en cabine à la **stricte nécessité**. Pour les cas où deux agents se trouveraient en cabine, nous demandons le renfort des moyens de protection entre agents tels que **le port de lunettes** (à l'instar du Matériel) et **l'arrêt total de la climatisation, de la ventilation ou de l'aérotherme....**

L'UNSA s'oppose à ce qu'il y ait plus de deux agents en cabine...

❖ Désinfection des rames et du poste de conduite

L'arrêté du 19 mars 2020, complétant l'arrêté du 14 mars 2020, prévoit la désinfection quotidienne des espaces de travail.

Pour **l'UNSA-Ferroviaire**, il est indispensable de faire **respecter et contrôler** ces désinfections par les BU, Activités et Établissements. Sur ce sujet, l'Entreprise a **une obligation de résultat**.

Pour autant, ce que prévoit l'ordonnance n'est pas suffisant. Chaque conducteur doit donc pouvoir être en capacité de désinfecter son poste de travail. **C'est pourquoi l'UNSA-Ferroviaire demande à l'Entreprise de fournir aux agents des lingettes virucides, de type EN 14476, en quantité suffisante.**

L'UNSA-Ferroviaire exige qu'un protocole de désinfection classique ou par fumigation soit mis en place systématiquement à chaque retour de rame en atelier.

❖ Climatisation, ventilation et aérotherme

Le conditionnement de l'air des avions garantit le **filtrage des virus** présents dans l'air à hauteur de 99,999% grâce à un système de filtration spécifique nommé (HPA)

Nos cabines de conduites ne disposent pas d'une telle technologie

L'UNSA-Ferroviaire recommande, par **principe de précaution**, de ne pas activer ces dispositifs en cabine de conduite, et de privilégier le renouvellement d'air systématiquement par **ouverture de la fenêtre notamment lors des arrêts.**

❖ Tests PCR, salivaires ou sérologiques

Le ministère du Travail par son « protocole national de déconfinement » publié, dimanche 3 mai dernier, interdit les campagnes généralisées de dépistage aux entreprises.

L'UNSA-Ferroviaire, devant les polémiques liées à la fiabilité des tests COVID-19 ainsi que son interdiction par le ministère du Travail, préfère renforcer la protection des salariés par le strict respect des gestes barrières. En cas de doute, n'hésitez pas à solliciter la médecine de soins SNCF, que vous soyez agent au statut ou contractuel.

❖ Prise de températures

La prise de température systématique des agents contre leur volonté est purement illégale.

Les agents sont donc invités à prendre leur température avant de partir de chez eux, à contacter un médecin pour connaître la conduite à tenir et transmettre l'information aussitôt à leur établissement.

Cependant, le GPU ne s'interdit pas de mettre à disposition des collectifs de travail un certain nombre de thermomètres pour prise de température volontaire des agents. Une commande de 3500 unités a déjà été faite pour le GPU SNCF.

❖ Organisation du travail et production

Nous demandons que les journées de services **programmées** (par conséquent, hors cas accidentel et incident) des agents de conduite ne dépassent pas 8h. Le travail avec un masque génère de la pénibilité, notamment respiratoire.

Nous demandons que le télétravail soit imposé systématiquement aux salariés qui, techniquement, le peuvent, conformément aux annonces de Monsieur FARANDOU du 27 avril 2020 (Temps réel n°41).

Nous demandons que chaque prise de service soit augmentée de **10 minutes minimum** pour permettre à l'agent, en complément, de pouvoir désinfecter son poste de conduite.

Ce sujet était porté par l'UNSA-Ferroviaire depuis le 16 Mars dernier. Les activités ont enfin accepté d'intégrer un temps de 5 mn pour les journées qui ne le permettaient pas.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, c'est tout de même une avancée, même si le temps prévu n'est pas suffisant.

Concernant les relèves, les conducteurs devront porter un masque en conduisant jusqu'au prochain point où la désinfection pourra être réalisée.

L'UNSA-Ferroviaire est contre cette mesure, car dans la majorité des cas, cette désinfection ne pourra être réalisée avant le terminus du train.

Nous demandons que les **temps nécessaires** à chaque « changement de bout » soient également augmentés de 10 minutes, pour les mêmes raisons.

Nous demandons, quelle que soit l'activité, que la remise de documents s'effectue sans contact entre agents, comme le prévoit, pour les agents du Fret, l'arrêté du 19 mars 2020.

Il sera nécessaire de faire respecter le nombre maximum autorisé de personnes sur les lieux des PS/FS et dans les locaux communs.

❖ Rémunération

Nous demandons la confirmation et le maintien des engagements pris le 23 mars 2020 par le DRH du Groupe pour le PTA à venir.

Nous demandons une compensation **obligatoire** des RHR perdus pour **tous** les ADC, mais également pour les CTT et, plus largement, le maintien de tous leurs EVS.

Nous demandons le paiement de l'Indemnité Compensatrice Exceptionnelle de Service Restreint (ICESR) pour tous les salariés qui sont utilisés dans le cadre du service restreint (CTT, GM, ADC et personnels des établissements)

❖ Les RHR, locaux coupure et foyers

Les personnels de la Traction pourraient être également confrontés directement à un deuxième risque éventuel de contamination lors des découchés en RHR (Foyers et hôtels). En effet, des surfaces auront été potentiellement contaminées par des collègues ou des voyageurs porteurs du COVID-19. En effet, le temps de survie du virus sur une surface peut être de plusieurs heures. Les agents doivent être informés des mesures de désinfection qui sont prises dans les établissements.

Nous exigeons un petit déjeuner conséquent et des boissons chaudes sur les lieux de découchés. Il est inconcevable que les agents de conduites aillent assurer leur mission avec le ventre vide.

Les activités acceptent de revoir leur position sur le petit déjeuner en acceptant la proposition de l'UNSA-Ferroviaire d'intégrer des boissons chaudes.

L'UNSA-Ferroviaire souhaite connaître la politique que l'Entreprise compte mettre en place concernant les réouvertures des foyers (par localisation, par nombres de couchages, etc.)

L'UNSA-Ferroviaire a écrit un courrier en date du 27 avril 2020 à la Directrice de la Traction, pour porter ses remarques et revendications concernant la reprise d'activité, ce qui a déclenché aussitôt une bilatérale.

Ces revendications n'étant pas exhaustives, l'UNSA-Ferroviaire a été force de proposition lors de la table ronde métier qui a eu lieu le 4 mai prochain.

Dans ce contexte inédit, l'Entreprise doit allier la protection des personnels avec la reprise progressive de l'activité, tout en ne confondant pas vitesse et précipitation.

CONTACTS

Olivier BROSSE

Jean-Philippe MERLIOT

Olivier DEPOULAIN

brosse.o@unsa-ferroviaire.org

merliot.jp@unsa-ferroviaire.org

depoulain.o@unsa-ferroviaire.org